



## Risque lié au transport de matières dangereuses

Sur la commune, des matières dangereuses peuvent être transportées par route et rail. Notamment sur la **D29** et la **D46**.

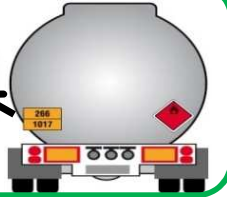
### Règlementation du transport :

Code du danger ←

33

Code de la matière transportée ←

1203



### En cas d'accident :

- ✓ Ne pas fumer
- ✓ Fuir la zone de danger dans le sens opposé du vent
- ✓ En cas de feux sur le véhicule, évacuer les environs de l'accident dans un rayon de 300m
- ✓ Respecter les consignes données par les autorités
- ✓ Dans votre appel aux sapeurs-pompiers, préciser si possible les chiffres indiqués sur la plaque orange du véhicule



## Risque sismique

SAINT LOUP LAMAIÉ est situé dans une zone de sismicité très faible mais non négligeable.

### Conduite à tenir :

- ✓ A l'intérieur abritez-vous sous un meuble solide ou à l'angle d'un mur
- ✓ Évacuez si possible le bâtiment
- ✓ Se tenir éloigné des constructions et des lignes électriques
- ✓ En voiture, s'arrêter immédiatement et ne pas descendre du véhicule avant la fin de la secousse



Des répliques peuvent se produire dans les heures ou les jours qui suivent

## Vous êtes témoin, donnez aux secours le message suivant :

1. Je suis .....(votre identité, n° tél)
2. Je me situe..... (lieu de l'évènement majeur)
3. Je vois ..... (décrire la situation dangereuse)
4. Dire s'il y a une ou plusieurs victimes  
(ce n'est pas toujours le cas)

**NE JAMAIS RACCROCHER  
SANS QUE LES SECOURS  
NE VOUS L'AIENT DIT !**



## Les numéros utiles

✓ Sapeurs-pompiers : 18



ou 112



✓ SAMU : 15



✓ Gendarmerie : 17



✓ Votre médecin traitant : 05.49.64.60.07

✓ Pharmacie TURPAULT : 05.49.64.60.16



✓ Centre antipoison : 05.56.96.40.80  
(BORDEAUX)



## Où s'informer ?

- En Mairie de SAINT LOUP LAMAIÉ
- Préfecture des Deux-Sèvres :  
<http://www.deux-sevres.pref.gouv.fr>  
(rubrique « Sécurité et Prévention des Risques »)
- Météo-France : <http://meteofrance.com>



"Connaître les risques,  
c'est mieux les maîtriser."

## Document à conserver

## Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)



### Le mot du maire

Dans le Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), la commune de SAINT LOUP LAMAIÉ est concernée par deux risques naturels :

**l'inondation, le risque sismique** et par deux risques technologiques : **la rupture de barrage et le transport de matières dangereuses**. Le DICRIM vous informe préventivement et vous précise les conduites à tenir pour vous préserver des dangers résultant de ces risques.

Conservez précieusement ce document ; il peut vous être utile

**Jacques BOCQUIER**

Maire de Saint Loup Lamairé

## Consignes générale

### Le signal national d'alerte






#### Début d'alerte



3 séquences d'**1min 41s**, séparées par un **silence** de 5s.  
Le son est modulé (montant et descendant).

#### Fin d'alerte

Il n'y a plus de danger : la sirène émet un signal **continu** de 30s.

### Dès que vous entendez le signal de la sirène :

- ✓ Confinez-vous dans un local   
- ✓ Ne sortez qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation

- ✓ Parents : n'allez pas chercher vos enfants  
- ✓ Écoutez la radio :



- Radio Val d'Or 95.2 FM,
- ou France Bleu Poitou 87.6 ou 106.4 FM,
- ou France Inter GO 1852 m,

Vous recevrez des informations sur le risque et les consignes à suivre

- ✓ Ne fumez pas, 
- ✓ Libérez les lignes téléphoniques pour les secours 



## Risque d'inondation

La commune est traversée par le Thouet. L'évolution rapide du niveau du Thouet peut entraîner la submersion de certains quartiers de la commune.



Le Thouet

### Faits marquants

- ✗ 1910
- ✗ 1961 (2, 94 m sur la place des Poulies)
- ✗ 1995

### Que faire ?

- ✓ Monter dans les étages supérieurs de votre habitation
- ✓ Écouter la radio et respecter les consignes données par les autorités
- ✓ Essayer d'obturer les portes de votre domicile
- ✓ Ne pas vous engager sur une voie inondée
- ✓ Ne pas consommer l'eau de la distribution publique, ni des puits particuliers sans l'avis des services sanitaires compétents
- ✓ Signaler votre présence
- ✓ Attendre les secours ou l'ordre d'évacuation

Pour en savoir plus : Système de surveillance des crues : <http://www.vigicrues.ecologie.gouv.fr>



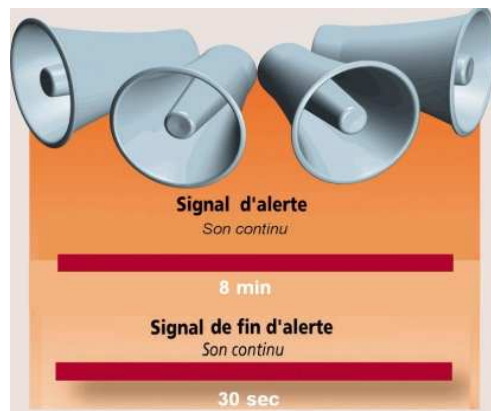
Photo de la crue de 1961



## Risque de rupture de barrage

Le **signal d'alerte** du barrage du Puy Terrier est **différent** de celui d'une **alerte** pour les **autres risques**.

Tous les 1<sup>er</sup> dimanche de chaque mois à 12H00 précise, un test des sirènes est effectué.



### Que faire en cas d'alerte ?

- ✓ Rejoindre le point le plus haut (butte), le plus proche :
  - La Cape, direction Crémille
  - Rue du Fief du Parc, direction Airvault



Le barrage du Puy Terrier



## Risque lié aux intempéries



### Tempête

- ✓ Fixer les objets susceptibles d'être emportés
- ✓ Limiter vos déplacements
- ✓ Ne jamais intervenir sur les toitures et ne toucher pas aux fils électriques tombés au sol



### Canicule

- ✓ Boire fréquemment et abondamment, même sans soif
- ✓ Rafraîchissez-vous, mouillez-vous le corps plusieurs fois par jour
- ✓ Passer au moins 3 heures par jour dans un endroit frais
- ✓ Prenez des nouvelles de vos voisins, surtout s'ils vivent seuls et sont âgés
- ✓ Ne sortez pas aux heures les plus chaudes



### Froid

Pour prévenir les intoxications au monoxyde de carbone :

- ✓ Faites réviser vos appareils de chauffage
- ✓ N'obtenez pas les aérations